

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

**Le bureau d'aide
aux victimes**
LIEU D'ACCUEIL
POUR TOUTES LES VICTIMES



ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Pour plus d'informations
justice.fr

© 2019 - Tous droits réservés

Permanences sans rendez-vous :

- Le lundi de 13h30 à 16h30
- Le mardi de 8h30 à 11h30
- Le mercredi de 13h30 à 16h30
- Le jeudi de 13h30 à 16h30

au Tribunal judiciaire de Niort – 2 rue du Palais BP 8819 79028 Niort Cedex
Bureau situé au rez-de-chaussée

Une juriste de France victimes 79 :

- Accompagne les victimes
- Les informe sur les moyens de faire valoir leurs droits et d'obtenir réparation de leur préjudice.